

Transformer votre hangar en maison : les étapes clés pour réussir votre projet

Phase de faisabilité et urbanisme

- Solliciter un certificat d'urbanisme opérationnel pour valider la faisabilité du projet.
- Consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune pour vérifier l'autorisation du changement de destination.
- Vérifier le zonage du Plan de Prévention des Risques (naturels ou technologiques) pour identifier les contraintes constructives spécifiques.

Démarches administratives et permis

- Déposer un permis de construire si les travaux modifient la structure porteuse, la façade ou créent plus de 20 m² de surface de plancher.
- Mandater un architecte pour le dépôt du permis si la surface de plancher totale après travaux dépasse 150 m².
- Rédiger une notice descriptive incluant le terrain, le projet, les matériaux, les teintes et l'insertion paysagère.

Études techniques obligatoires

- Réaliser une étude thermique conforme à la RE2020 pour valider la performance énergétique du projet.
- Faire réaliser une étude de filière par un bureau d'études spécialisé si le site est en zone d'assainissement non collectif.
- Prévoir un diagnostic de gestion des déchets pour les chantiers dépassant 1000 m² de surface de plancher.

Raccordements et clôture du chantier

- Effectuer une demande préalable auprès des concessionnaires pour l'étude de faisabilité technique des réseaux (eau, électricité, assainissement).
- Déposer la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DACT) en mairie pour finaliser le dossier administratif.